

Journal des traducteurs Translators' Journal

Vœux et conclusions

Fernand Beauregard

Volume 8, numéro 4, 4e trimestre 1963

Deuxième congrès des traducteurs & interprètes du Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061077ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061077ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beauregard, F. (1963). Vœux et conclusions. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(4), 161–163. <https://doi.org/10.7202/1061077ar>

VOEUX ET CONCLUSIONS

Nous ne saurions mieux faire que de citer, en conclusion, l'excellent article de Fernand Beaugrand, paru dans *La Presse* du 29 avril, sous le titre : LES TRADUCTEURS DU CANADA EN QUÊTE D'UN STATUT PROFESSIONNEL.



Ce n'est pas tous les jours, ce n'est même pas tous les ans que les traducteurs du Canada se regroupent et discutent des problèmes de leur profession. On se souvient d'un congrès tenu à Montréal, en novembre 1955, congrès qui avait fait affluer dans la Métropole plus de 350 artisans et amis de la traduction. Il s'agissait du premier "colloque national de traduction" jamais réalisé au Canada. A l'issue de cette rencontre, les congressistes avaient exprimé, à l'unanimité, le désir de revivre, dans un avenir rapproché, cette exaltante expérience. Il a fallu qu'ils attendent huit ans.

¶ Après huit longues années

Et leur désir se réalisait, vendredi et samedi derniers, alors que se déroulait, à l'Université de Montréal, le 2e Congrès général des traducteurs et interprètes du Canada. Conçu et mis en route par l'éminent traducteur, lexicographe et linguiste, M. Jean-Paul Vinay, assisté d'un comité d'organisation formé de représentants des diverses associations canadiennes de traducteurs, ce congrès réunissait quelque 170 délégués du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, ainsi qu'un représentant de l'American Translators Association.

¶ Les thèmes

Organisation de la profession — formation du traducteur, charte internationale du traducteur — la profession de l'interprète : autant de thèmes, autant de commissions, dirigées respectivement par MM. Emile Boucher (président-fondateur de la STIC et président du Comité d'orientation de cette société), Jean-Paul Vinay (directeur de la Section de linguistique de l'U. de M.), D. Fortin (traducteur à Ottawa) et Blake T. Hanna (professeur d'interprétation à l'U. de M. et chargé de cours à l'Institut de Traduction, organisme dont les diplômes comportent le sceau universitaire).

¶ Les vœux

De ces commissions émanent les vœux suivants :

● (No 1) — Que soit créée, sans délai, une Commission formée de deux ou trois représentants des associations provinciales de traducteurs, de représentants de groupes de traducteurs non constitués juridiquement, commission à qui sera confiée la tâche

a) d'étudier et de définir les étapes conduisant à l'organisation de la profession de traducteur;

- b) de déterminer ce que, à son avis, devrait être le statut juridique de cette profession;
- c) de soumettre une définition du "traducteur professionnel".

Au cours de la discussion, qui précéda la rédaction de ce voeu, il fut reconnu que la Profession, s'il y a lieu de la structurer, ne peut l'être qu'au palier provincial. La suggestion d'un participant, à l'effet que "seule" une structure syndicale pourrait assurer la viabilité de cette entreprise, fut écartée à la majorité des voix et ne semble donc pas devoir être retenue. Autre point à souligner, la Commission qui sera créée aura pour l'appuyer dans ses travaux, le comité d'orientation de la STIC, à titre purement consultatif.

● (No 2) — Que soit reconnue l'importance des cours de formation et de perfectionnement donnés le soir; l'importance d'une formation générale basée principalement sur des exercices de grammaire, de vocabulaire et de stylistique et dépassant largement le simple domaine de la traduction; qu'aux jurys d'examen puissent se joindre des spécialistes et des membres de la STIC afin de favoriser l'établissement et l'application de normes identiques pour tous les traducteurs; que soient créées des bourses qui permettent aux traducteurs de compléter leur formation par des cours universitaires en traduction; que l'on tienne compte, dans l'admission aux associations professionnelles qui doivent être créées dans les provinces, des diplômes décernés par les cours du jour et du soir ainsi que de l'expérience acquise dans la traduction et les domaines connexes.

● (No 3) — Le Congrès charge cette commission de compléter l'étude de la Charte internationale du traducteur (texte proposé par la Fédération internationale des traducteurs et contre-projet canadien). Ce texte révisé sera soumis par le Comité de la Charte lors du Congrès mondial des traducteurs qui se tiendra à Dubrovnik, en Yougoslavie, en septembre prochain. On a noté la possibilité que M. Marcel Paré, président de la Corporation professionnelle des traducteurs du Québec, représente les traducteurs canadiens à ce congrès.

● (No 4) — Que la profession d'interprète soit assise sur des bases solides et que soient insérées, dans les associations professionnelles à venir, des sections spécialisées destinées aux interprètes.

● Heureuse initiative à souligner : la création d'un Répertoire des traducteurs canadiens, tâche confiée à M. Gabriel Langlais, de la Société Radio-Canada.

Vinrent ensuite trois motions de remerciements :

● Les participants au deuxième Congrès des traducteurs et interprètes du Canada ont présenté aux autorités de la Ville de Montréal leurs plus vifs remerciements pour la réception qui leur a été offerte au Chalet de la Montagne le 27 avril 1963; ils remercient en particulier M. Euclide Laliberté pour les paroles aimables avec lesquelles il a accueilli les congressistes.

● Les participants au deuxième Congrès des traducteurs et interprètes du Canada ont tenu à exprimer aux autorités de l'Université de Montréal leur reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont reçu pendant les travaux du congrès.

● M. Roger Moisan se fit alors l'interprète des congressistes pour exprimer la reconnaissance de tous envers les personnes qui ont assuré le succès de ces journées d'étude. Ces remerciements s'adressent particulièrement aux membres du secrétariat du Congrès qui n'ont pu, en raison des nécessités de l'organisation matérielle, prendre part aux travaux des commissions.

● Le Congrès terminait ses travaux, émettant le vœu que soit organisée une autre rencontre nationale, en 1964. Après quoi, les congressistes se transportaient au Chalet de la Montagne où les attendait un somptueux buffet, gracieuseté des autorités de la Ville de Montréal.



LA PUBLICATION DES TRAVAUX DU 2^e CONGRÈS
A ÉTÉ SUBVENTIONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC, AUQUEL VONT TOUS NOS REMERCIEMENTS